

GMP

GRUPE MUTUEL

PRÉVOYANCE VORSORGE PREVIDENZA

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

NOUS SOMMES FIERS
D'APPARTENIR À UNE
ENTREPRISE OÙ
BIENVEILLANCE,
COLLABORATION, CONFIANCE,
RESPECT ET SOLIDARITÉ
SONT ANCRÉS
DANS LES ACTES ET
PENSÉES DE TOUS.
NOUS SOMMES
BIENVEILLANTS

NOUS SOMMES UNE
ENTREPRISE AGILE,
FAISONS PREUVE
D'INITIATIVE ET
ANTICIPONS LES BESOINS
DES COLLÈGUES,
DES CLIENTS
ET DU MARCHÉ.
NOUS SOMMES
PROACTIFS

NOUS AGISSONS
AVEC INTÉGRITÉ,
TRANSPARENCE
ET ÉQUITÉ
ET ASSUMONS PLEINEMENT
NOS RESPONSABILITÉS
ENVERS NOS COLLÈGUES,
CLIENTS,
PARTENAIRES
ET LE GROUPE.
NOUS SOMMES
RESPONSABLES

RAPPORT
DE GESTION
2020

GROUPE MUTUEL PRÉVOYANCE-GMP

Rapport de gestion
pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020
à l'assemblée générale des délégués

ORGANISATION

Membres du Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Karin Perraudin, Présidente
Marc-Etienne Berdoz
François Frezza
Thierry Rosset
Benoît Schoechli

Représentants des employés

Bruno Pache, Vice-Président
Patrick Varone, Secrétaire
Patricia Lorenz
Frédéric Perraudin
Stéphane Roduit

Représentants des fondateurs

Fabio Naselli Feo, Groupe Mutuel
Nicolas Debons, Banque Cantonale du Valais

Administrateur

Groupe Mutuel Services SA, Martigny

Organe de révision

Ernst & Young SA, Lausanne

Expert

allea SA
Christophe Steiger, Lausanne

LE MOT DU CONSEIL DE FONDATION

« Un temps suspendu, revu, adapté »

RIEN NE S'EST VRAIMENT PASSÉ COMME D'HABITUDE EN 2020. À PARTIR DE MARS, LA MAJEURE PARTIE DE LA POPULATION MONDIALE S'EST RETROUVÉE ARRÊTÉE DANS SES ACTIVITÉS, DÉCOUVRANT LE SENS DU MOT « CONFINEMENT ». L'EXTRAORDINAIRE CAPACITÉ D'ADAPTATION DE L'ÊTRE HUMAIN A ÉTÉ DURABLEMENT SOLlicitÉE, LES FONCTIONNEMENTS HABITUELS ONT ÉTÉ RÉVISÉS ET UNE FORCE DE RÉSILIENCE A PERMIS DE SE REMETTRE EN MARCHÉ SUR UN CHEMIN MODIFIÉ.

Il a fallu faire face à des défis inédits

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP n'a pas échappé à ce véritable raz-de-marée sur l'organisation de ses activités. En quelques jours, tous nos collaborateurs ont déplacé leurs bureaux à domicile, avec la mise en œuvre immédiate du travail à distance et l'utilisation des technologies modernes qui lui sont associées. Une implication importante de chacun et la mobilisation de toutes les ressources disponibles ont permis le maintien du service à nos clients sans aucune interruption.

En parallèle, le suivi des activités d'investissement a requis, dans un premier temps, une attention toute particulière, avant de retrouver un rythme presque ordinaire. Dans l'intervalle, les marchés auront vécu l'une des crises boursières parmi les plus rapides et brutales de l'histoire, suivie par un puissant rebond.

Nos investissements ont bien évidemment suivi la même évolution.

L'allocation stratégique de nos capitaux étant focalisée sur une diversification importante des actifs et sur la recherche de qualité chez les débiteurs obligataires, cela nous a permis d'atténuer les ondes de choc subies. Notre politique de constitution d'une réserve de fluctuation de valeur couvrant entièrement l'objectif de réserve nous a fait traverser le pic de la crise avec un taux de couverture toujours supérieur à 100%, maintenant ainsi la sécurité des avoirs des assurés. L'évolution progressivement favorable des marchés et le regain d'optimisme lié aux premières livraisons de vaccin sur

les dernières semaines de l'année, nous permettent d'obtenir une performance des placements de 2,3% et le maintien du degré de couverture à un niveau élevé, soit 115,7%.

Quand les rendements sont élevés, nos assurés profitent directement de la bonne santé financière et de la constitution de solides provisions. Ainsi, en 2020, les avoirs de vieillesse des assurés reçoivent un intérêt de 3%, dont une part à hauteur de 2% est constituée d'un excédent provisionné à cet effet lors de l'exercice précédent. Pour 2021, les assurés recevront encore une part d'excédent provisionnée, à hauteur de 0,75%, portant le taux d'intérêt de cette année à 1,75%.

L'assemblée générale des délégués par correspondance en 2020

L'assemblée générale représente un événement important pour notre fondation de prévoyance. Nous aimons convier les délégués de nos entreprises affiliées à cette rencontre annuelle qui nous donne l'occasion d'exposer à nos clients les temps forts de leur institution de prévoyance et d'apporter toutes les précisions souhaitées sur nos activités. Malheureusement, en raison des mesures imposées par le Conseil fédéral pour lutter contre la propagation du coronavirus, l'assemblée générale n'a pas pu se tenir en 2020 dans son format habituel, la présence personnelle des délégués n'étant pas autorisée. C'est donc par correspondance que les délégués ont procédé à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2019, pris acte des comptes et du rapport d'activité de l'exercice 2019 et soumis des questions auxquelles il a été répondu par un procès-verbal.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, tout laisse à penser qu'il en sera de même pour la prochaine assemblée générale, planifiée pour le 14 juin 2021. Si tel devait être le cas, nous ne manquerons pas de recréer un lien fort avec nos clients, dès que les rencontres seront à nouveau possibles.



“Prenez soin de vous, de vos proches et de vos collaborateurs.”

C'est en ces mots que nous nous sommes adressés à vous, en mars 2020, alors que la pandémie mettait la planète à pied. Ces mots sont le reflet du 2^e pilier, dont l'essence même consiste à prendre soin des collaborateurs de chaque entreprise affiliée et de leurs proches. Ils sont aussi à l'image de l'attention que nous vous portons. Cette période difficile a mis en lumière la valeur de nos relations mutuelles. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez et nous tenons à rester à vos côtés, aujourd'hui et dans le futur.

Pour le Conseil de fondation

La Présidente
Karin Perraudin

Le Vice-Président
Bruno Pache

ADMINISTRATION DE LA FONDATION

Rester à l'écoute des clients en tout temps

L'année 2020 s'est inscrite sous le thème de la flexibilité et de l'adaptation.

Plus que jamais, nos collaborateurs ont fait preuve d'engagement et d'agilité en matière de nouveaux modèles de travail, afin de répondre à nos clients dans les meilleurs délais, y compris lorsque l'activité s'est déployée à domicile pour respecter les restrictions imposées par nos autorités.

Dans cette période où les habitudes de travail ont été bousculées, de nombreux clients ont fait usage de notre «xNet LPP», la plateforme de gestion en ligne de la prévoyance. En parallèle, l'utilisation du courrier électronique pour la transmission des documents originaux a simplifié la circulation des informations, au moment où les échanges par courrier postal étaient temporairement rendus problématiques. Cette évolution vers la digitalisation des activités, initiée à grande vitesse au printemps, se poursuit aujourd'hui, de manière à renouveler sans cesse les processus d'amélioration de la qualité des services proposés.

Nos assurés au cœur de nos activités

Le traitement des demandes d'information et le versement des prestations sans délai sont restés pour nous une priorité. Nous nous sommes tenus à disposition de nos assurés et toutes les nouvelles prestations ont été versées dès leur échéance, malgré le contexte particulier de l'année 2020. Nos assurés ont trouvé, auprès de nos gestionnaires, une écoute attentive et des réponses à leurs questions, par téléphone, courrier postal ou électronique.

Des facilités de paiement

Des contacts réguliers avec les clients ont permis de contenir l'évolution des débiteurs. Pour soutenir les entreprises confrontées à des difficultés ponctuelles de trésorerie, des plans de paiement ont été établis pour échelonner les cotisations. D'autre part, les employeurs ont également pu utiliser leurs réserves de cotisations pour financer les primes des employés. Enfin, les intérêts de retard et les frais d'encaissement ont été suspendus pour les primes 2020 de tous nos clients, cela pour leur permettre de traverser sans encombre cette année délicate.

Assurer les modes de vie modernes

Notre règlement de prévoyance inclut depuis longtemps les modes de vie modernes, en assurant par exemple une couverture de décès dans les situations de concubinage. Le droit aux prestations de concubin a été étendu, afin d'améliorer encore la couverture accordée.

Nous avons également réduit le délai accordé pour le choix de la prestation de retraite sous forme de capital ou de rente à un mois avant l'échéance de celle-ci, pour donner un délai de réflexion maximal aux assurés. Une formulation encore plus claire des textes, ainsi que des précisions sur les processus en vigueur ont aussi été apportées dans la révision du règlement de prévoyance entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Les nouvelles dispositions pour permettre aux assurés licenciés après l'âge de 58 ans de maintenir leur prévoyance ont été introduites, le droit étant ouvert aux personnes qui ont quitté leur poste à partir du 1^{er} août 2020.

Le défi de la longévité

Le transfert des assurés actifs vers les rentiers se matérialise par un soutien important des actifs aux prestations promises au moment du départ à la retraite.

Le taux de conversion du capital accumulé en rente viagère dépasse de plus de 30% le taux défini par les bases techniques 2020. La réforme du 2^e pilier ne trouve à ce jour pas de consensus et tarde à aboutir. De ce fait, le transfert des actifs vers les retraités se poursuit, privant les actifs d'une part de revenus sur leurs capitaux. Pour réduire ce déséquilibre, l'application d'un taux de conversion qui s'approche du taux actuariel est nécessaire.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'agir en procédant à une adaptation progressive des taux de conversion à partir de 2022, en attendant que le taux de conversion LPP soit modifié.

Une solution équitable entre les assurés actifs et les nouveaux retraités est ainsi mise en place, le transfert étant plafonné à 0,3% de la fortune par an.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Rétrospective

L'année 2020 a débuté dans la continuité de 2019. Les banques centrales ont poursuivi leur politique monétaire expansionniste et les marchés ont connu un plus haut historique en février. Puis, de manière spectaculaire, le virus Covid-19 s'est invité hors de Chine et les premiers confinements ont été décrétés en Europe début mars. La liquidité des marchés s'est effondrée, aucun type d'actif n'a pu se targuer de représenter une «valeur refuge» puisque même les fonds immobiliers suisses, les obligations de qualité et le pétrole se sont retrouvés en profonde déprime. Une intervention massive de la Réserve fédérale américaine, le début du déconfinement en Chine et des plans de soutiens étatiques inédits ont contribué à éviter une récession encore plus profonde par la suite. Avec l'avènement des vaccins, le monde est passé en quelques mois d'un mode «panique» face à l'inconnu à un mode «espoir». L'année sous revue s'est révélée constituer un exercice de tous les superlatifs.

Europe

Durant le printemps 2020 et suite aux différents confinements ordonnés par les gouvernements, les indicateurs d'achats manufacturiers se sont effondrés. Un retour à un semblant de normalité a pu être constaté durant l'été, avant une recrudescence de la pandémie en automne. La croissance du PIB en glissement annuel démontre en réalité une rapide et profonde récession, celle-ci s'affichant à hauteur de -6,8%, avec des différences importantes entre les pays de l'Union. La rapidité de déploiement des vaccins à disposition ainsi que leur efficacité face aux nouvelles souches du virus seront essentielles pour améliorer le comportement de consommation et restaurer le moral des particuliers. De même, l'efficacité des plans de relance des Etats sera également à suivre avec attention.

Etats-Unis

En quelques semaines, le taux de chômage aux Etats-Unis est passé de 3,5% à près de 15%. Les emplois précaires et à faible valeur ajoutée ayant été très impactés, l'Etat central a déclenché un vaste plan de sauvetage. La distribution de cash directement chez les particuliers a été rapide et spectaculaire, soutenant tant bien que mal la consommation. Les reports des loyers impayés et des remboursements de prêts aux étudiants ont également contribué à éviter une crise sociale qui aurait pu être sans précédent. Depuis, le taux de chômage s'est établi à 6,7%, et l'élection de M. Biden a redonné quelque espoir de normalisation de la politique intérieure et extérieure américaine. La baisse du PIB est bien moindre qu'en Europe, pour se situer à -3,5%. Le corollaire de cette politique de soutien pourrait cependant déboucher sur un retour de l'inflation, ce qui remettrait en question les nouveaux plans de relance imaginés par la nouvelle administration.

Suisse

L'économie suisse a mieux résisté que celle de ses homologues européenne et américaine. Après une chute de plus de 7% au deuxième trimestre, le PIB a en effet rebondi de 7,2% au troisième trimestre avant de ralentir durant la fin de l'année. En raison de l'adoption de nouvelles mesures de confinement, les perspectives à court terme ne sont toutefois guère réjouissantes. Sur l'ensemble de l'année 2020, la croissance devrait montrer une évolution négative de -3,3%. Malgré plusieurs secteurs économiques en crise grave, le taux de chômage n'a pas connu de tension extrême, ceci étant dû à l'introduction des réductions horaires de travail (RHT), financées par la Confédération. L'inflation est en territoire négatif avec une baisse moyenne de -0,7%, incitant la BNS à poursuivre une politique monétaire très accommodante.

Perspectives

L'arrivée prochaine de plusieurs vaccins devrait accélérer la réouverture de l'économie et engendrer un rattrapage de la consommation, l'épargne «forcée» des ménages étant significative. Les banques centrales vont continuer à être accommodantes et les Etats ont voté des plans de soutien massifs, allant jusqu'à verser de l'argent directement aux particuliers les moins fortunés. Toutefois cette situation de potentielle sortie de crise se heurte à une évidence: le principal carburant de la hausse des marchés actions en 2020 a été l'endettement. Les déficits des gouvernements utilisés pour soutenir les entreprises et les ménages sont de grande ampleur, et la concomitance des baisses des entrées fiscales pourrait limiter la capacité des gouvernements à répondre à de futurs chocs économiques. Quant à stopper ces politiques monétaires et budgétaires exceptionnelles, il ne faut pas y songer à court terme: l'économie réelle est à l'arrêt, les faillites des petites entreprises augmentent et les inégalités sociales se creusent. La pandémie continuera à laisser ses marques durant quelques trimestres.

Marché des actions

Certains signes de surchauffe étaient bien présents en début d'année dernière: une tendance régulière à l'abaissement des ratings obligataires, la poursuite du soutien des banques centrales et la valorisation des marchés pour n'en citer que quelques-uns. L'amplitude du choc vécu en 2020 n'était évidemment pas prévisible.

Le rebond spectaculaire des marchés à partir de fin mars n'a pas été homogène. Les pays émergents, menés par la Chine et l'Asie du Sud-Est, ont mené la danse avec une plus-value en monnaies locales de plus de 15%. Les Etats-Unis ont pleinement profité de leur important secteur technologique, grand gagnant de la pandémie, en affichant une performance en dollar de près de 16%. L'Europe, engluée dans le Brexit et la difficulté de trouver un consensus face à la pandémie, a terminé l'année sur une note négative de -5,3%. La Suisse enfin a quelque peu profité de son tissu économique défensif et termine l'année avec une performance positive de 3%.

Le portefeuille en actions suisses de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP affiche une moins-value de -1,4% nette de frais et après coûts de couverture. Ce résultat est inférieur à son indice de référence (3,2%) et est un des éléments expliquant la sous-performance globale du portefeuille. Une stratégie de protection mise en place dès septembre explique en grande partie cette sous-performance. L'exposition s'élève à 13% au 31 décembre 2020, en ligne avec la stratégie retenue. En actions étrangères, le résultat en francs suisses s'élève à 6,4% net de frais, nettement au-dessus de l'indice de référence (2,3%). L'exposition en fin d'année se situe à 19%, également en ligne avec l'allocation stratégique.

Marché des obligations

Les taux de croissance négatifs à travers le monde et l'intensification des interventions des banques centrales ont à nouveau pesé sur les rendements obligataires. Les obligations de la Confédération sur une durée de 10 ans sont toujours nettement en dessous de zéro (-0,53%) au 31 décembre 2020, à un niveau encore inférieur à celui affiché en début d'exercice (-0,4%).

Dans ce contexte de baisse des taux, la performance annuelle des obligations en francs suisses de la fondation s'établit à 0,4%, légèrement en-dessous de son indice de référence (0,9%), avec une durée sensiblement plus courte. Le segment des obligations en devises étrangères couvertes en francs suisses a quant à lui dégagé une performance de 4,5%.

Marché des devises

La pandémie a exacerbé l'attrait du franc suisse contre les autres monnaies. Le dollar américain a perdu 8,5% comparé à notre monnaie, alors que l'euro est resté relativement stable (-0,4%). Face aux incertitudes économiques futures de l'Angleterre suite à son divorce avec l'Union européenne, la livre sterling s'est dépréciée de 5,5%.

La performance du segment «obligations en monnaies étrangères» s'élève quant à elle à -0,3%, hors couverture de change. L'exposition de la fondation dans ce segment s'élève à 7,5% au 31 décembre 2020.

Immobilier

La fondation a procédé à l'acquisition d'un immeuble près de Thoune pour 18 millions de francs. Elle a également pris possession d'un immeuble en construction à Aigle, pour 16,3 millions de francs. Le parc immobilier est ainsi composé de 34 objets pour une valeur de 230 millions de francs. Les fonds de placement immobiliers suisses ont quant à eux délivré une plus-value de 9,8% et se retrouvent avec un agio de près de 40% en fin d'année. L'exposition dans ce segment s'élève à 4,7% en fin d'exercice.

Résultats

La gestion des différents types d'actifs durant l'année 2020 a permis au Groupe Mutuel Prévoyance-GMP d'enregistrer un rendement des capitaux de 2,3% net de frais, tout en maîtrisant la volatilité du portefeuille. A titre de comparaison, l'indice de référence affiche 3,2%. Cette sous-performance provient principalement de la durée plus courte du portefeuille obligataire, du coût de la protection des actions en fin d'année ainsi que de la sous-exposition en immobilier direct.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

Les apports provenant de cotisations et prestations d'entrée s'élèvent à Fr. 328 643 889.— et comprennent notamment Fr. 165 833 401.— de cotisations des salariés et des employeurs, ainsi que Fr. 142 201 248.— d'apports de libre passage en faveur des assurés et Fr. 13 367 435.— de rachats effectués. Les employeurs ont apporté Fr. 3 146 422 dans leurs réserves de cotisations.

Les prestations réglementaires versées durant l'exercice s'élèvent à Fr. 53 835 082.—, composées en majeure partie de prestations liées à la retraite. Les rentes de vieillesse versées atteignent Fr. 16 053 129.— et les prestations en capital à la retraite Fr. 26 463 141.—. Les prestations de libre passage payées en cas de sortie d'assurés s'élèvent à Fr. 163 187 750.—.

Les provisions techniques liées à la longévité ont été calculées sur la base des nouvelles tables LPP2020 périodiques et le taux technique abaissé à 1,5%, ainsi que sur la base des taux de conversion fixés par le conseil de fondation. La provision pour petit effectif de rentiers a pu être dissoute en raison du nombre de rentiers de la fondation et la provision pour augmentation de l'espérance de vie a été utilisée dans le cadre du changement de tables, pour un total de Fr. 6 766 000.—. Une provision a été créée pour la fluctuation des risques et frais pour un montant de Fr. 6 100 000.—. Afin de financer l'attribution d'un intérêt supplémentaire de 0,75% en 2021 sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs, la provision pour intérêts futurs a été dissoute du même montant.

En 2020, les avoirs accumulés et la provision pour égalisation des degrés de couverture se voient crédités du taux d'intérêt légal de 1% et d'une majoration d'intérêt de 2% provenant de l'attribution d'une part de fonds libres décidée au terme de l'exercice 2019, pour un montant total de Fr. 44 866 066.—.

Après avoir connu un début d'année marqué par la crise du coronavirus, les activités de placement ont profité du rebond qui a suivi, avec un résultat net des activités qui présente un excédent de produits de Fr. 47 400 723.—.

Les frais administratifs et commerciaux s'élèvent à Fr. 11 270 669.— et représentent 6,8% des cotisations de l'exercice, en ligne avec l'exercice précédent.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur déterminé par le règlement de placement selon la nouvelle méthode de calcul correspond à 13,87% des fonds liés, contre 11,53% à la fin de l'exercice précédent. Ce taux, appliqué sur des fonds liés en croissance, demande une attribution de Fr. 58 900 000.— à la réserve.

L'excédent de produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à Fr. 26 577 084.— et une dissolution de fonds libres est réalisée à hauteur de Fr. 32 322 916.— pour couvrir l'objectif de réserve de fluctuation de valeur à 100%. Les fonds libres au bilan s'élèvent désormais à Fr. 34 888 888.—.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan atteint Fr. 2 346 289 478.— contre Fr. 2 200 984 151.— au terme de l'exercice précédent. Le bilan enregistre une progression de 6,6%.

COMPTES ANNUELS

BILAN

Actif en CHF	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire		167 290 591	248 755 422
Titres		1 756 552 640	1 587 956 070
Immeubles		343 896 887	283 686 791
Placements	6.5	2 267 740 118	2 120 398 282
Liquidités opérationnelles		46 242 144	44 177 179
Comptes-courants des employeurs	6.7.1	21 661 267	20 902 942
Ducroire	7.1	-227 000	-219 000
Assurances	7.2	2 157 307	7 564 813
Autres créances	7.3	3 556 828	2 976 348
Réalisables		27 148 401	31 225 103
Intérêts courus		3 376 576	3 564 768
Actifs transitoires		1 782 239	1 618 819
Comptes de régularisation actif	7.4	5 158 815	5 183 587
Total de l'actif		2 346 289 478	2 200 984 151

Passif en CHF	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
Prestations de libre passage et rentes		45 035 021	47 567 340
Engagements		45 035 021	47 567 340
Primes encaissées d'avance		12 971 918	11 342 756
Passifs transitoires		7 681 926	2 787 848
Comptes de régularisation passif	7.5	20 653 844	14 130 604
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	6.7.2	14 005 387	12 820 742
Réserves de cotisations des employeurs		14 005 387	12 820 742
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	1 636 418 756	1 530 772 196
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.6	1 996 109 444	1 615 710 511
Fonds liés des entreprises	5.5	984 282 9	976 441 4
Provisions techniques	5.7	114 033 810	144 246 000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1 959 906 339	1 846 353 661
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	271 800 000	212 900 000
Fonds libres en début de période		67 211 804	49 769 882
Egalisation des degrés de couverture		0	-35 127 000
Apport d'assurés repris		0	11 029 455
Excédent de charges (-) / produits (+)		-32 322 916	41 539 467
Capital de fondation / Fonds libres		34 888 888	67 211 804
Total du passif		2 346 289 478	2 200 984 151

COMPTE D'EXPLOITATION

en CHF	Annexe	2020	2019
Cotisations des salariés	7.6	74 612 953	72 915 221
Cotisations des employeurs	7.6	91 220 448	88 721 169
Prélèvements de la réserve de cotisations des employeurs		-1 961 778	-759 649
Rachats		13 367 435	15 093 965
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs		3 146 422	1 578 925
Subsides du Fonds de garantie		1 052 819	1 077 785
Cotisations et apports ordinaires et autres		181 438 299	178 627 416
Apports de libre passage		142 201 248	204 064 110
Attributions en cas de reprise des assurés		214 897	2 272 660
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		4 789 446	3 899 827
Prestations d'entrée		147 205 591	210 236 596
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		328 643 889	388 864 012
Rentes de vieillesse		-16 053 129	-14 776 160
Rentes de survivants		-1 100 241	-1 018 692
Rentes d'invalidité		-5 287 842	-5 475 944
Prestations en capital à la retraite		-26 463 141	-22 950 804
Prestations en capital au décès		-4 930 729	-2 084 531
Prestations réglementaires		-53 835 082	-46 306 130
Prestations de libre passage en cas de sortie		-163 187 750	-148 525 135
Transferts de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		-649 786	-6 170 023
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-10 521 946	-10 601 439
Subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises		-1 052 819	-1 077 785
Prestations de sortie		-175 412 301	-166 374 381
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-229 247 383	-212 680 512
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-60 780 494	-143 182 381
Dissolution / constitution aux fonds liés des entreprises		-78 415	-1 969 417
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance retraités		-38 039 893	-26 228 040
Dissolution / constitution de provisions techniques	5.7	30 212 190	-59 902 000
Rémunération du capital épargne	5.3	-44 866 066	-27 922 762
Dissolution / constitution de réserves de cotisations		-1 184 644	-819 275
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-114 737 323	-260 023 876

en CHF	Annexe	2020	2019
Prestations d'assurance		19 166 932	22 328 284
Produits de prestations d'assurance		19 166 932	22 328 284
Primes de risque		-11 029 072	-11 247 092
Primes pour frais de gestion et renchérissement		-1 152 110	-1 165 413
Apports uniques aux assurances		-741 385	-1 217 607
Cotisations au Fonds de garantie		-900 706	-879 393
Charges d'assurance		-13 823 273	-14 509 505
Résultat net de l'activité d'assurance		-9 997 157	-76 021 597
Résultat des placements sur le marché monétaires et des titres	6.6.1	45 666 335	173 930 997
Résultat des immeubles détenus	6.6.2	10 770 958	4 609 876
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage en cas de sortie		-6 538	-6 681
Intérêts divers	6.6.3	-247 674	-104 935
Frais de gestion de la fortune	6.6.4.1	-8 782 357	-7 457 567
Résultat net des placements		47 400 723	170 971 690
Produits divers		444 187	307 357
Autres produits		444 187	307 357
Frais de fusion		0	-177 656
Autres frais		0	-177 656
Administration générale		-7 331 654	-7 037 345
Marketing et publicité		-2 564 041	-2 460 386
Courtages		-1 310 686	-1 418 907
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-47 194	-86 897
Autorités de surveillance		-17 094	-36 793
Frais d'administration		-11 270 669	-11 040 328
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		26 577 084	84 039 467
Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-58 900 000	-42 500 000
Excédent de charges (-) / produits (+)		-32 322 916	41 539 467

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. BASES ET ORGANISATION

1.1. Forme juridique et but

Le Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est une institution de prévoyance, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation au sens des articles 111 et 113 de la Constitution fédérale. La fondation est régie par les statuts et ses règlements d'exécution, ainsi que par la disposition constitutionnelle qui précède, les articles 80 et suivants du Code civil suisse du 10 décembre 1907, la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 et, de manière plus générale, les autres dispositions prévues en la matière par le droit fédéral et celui du canton du Valais.

Elle a pour but de se mettre, comme institution de prévoyance, à la disposition des employeurs et des indépendants, de servir aux travailleurs et aux indépendants qu'elle assure des prestations en cas de vieillesse, d'invalidité et de décès et de placer les capitaux épargnés conformément aux prescriptions édictées en la matière.

Le Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est désigné ci-après par la formulation simplifiée «GMP».

1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est enregistrée sous le numéro 304 083 auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et du Fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des actes et des règlements

Acte de fondation du 19 août 1994

Statuts du 12 décembre 2019, approuvés par l'AS-SO le 4 mai 2020

Règlement de prévoyance du 15 décembre 2017 (Règlement du 28 septembre 2020 en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021)

Règlement d'organisation du 12 décembre 2019

Règlement de placement du 18 septembre 2018

Règlement d'élection du 12 décembre 2019

Règlement de liquidation partielle de la fondation de prévoyance du 5 décembre 2018

Règlement de liquidation partielle ou totale de la prévoyance d'affiliés du 5 décembre 2018

Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 14 décembre 2020

Règlement de signature du 12 décembre 2019

Règlement de rémunération du 14 décembre 2020

1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de la fondation sont le Conseil de fondation, l'Assemblée des délégués et l'Organe de révision. Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation. Il a toutes les compétences et exécute toutes les tâches qui ne relèvent pas expressément d'un autre organe.

L'Assemblée des délégués nomme et révoque le Conseil de fondation et les suppléants. Elle prend connaissance du rapport annuel du Conseil de fondation.

La fortune de la fondation est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation édicte des directives par l'établissement d'un règlement de placement conforme aux dispositions légales.

Conseil de fondation

Mme Karin Perraudin	Représentant des employeurs	Présidente ¹
M. Bruno Pache	Représentant des employés	Vice-Président ¹
M. Patrick Varone	Représentant des employés	Secrétaire ¹
M. Marc-Etienne Berdoz	Représentant des employeurs	Membre
M. François Frezza	Représentant des employeurs	Membre
Mme Patricia Lorenz	Représentant des employés	Membre
M. Frédéric Perraudin	Représentant des employés	Membre
M. Stéphane Roduit	Représentant des employés	Membre
M. Thierry Rosset	Représentant des employeurs	Membre
M. Benoît Schoechli	Représentant des employeurs	Membre

¹ signatures collectives à deux

Représentants des fondateurs, hors conseil

M. Fabio Naselli Feo
M. Nicolas Debons

1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

L'organe de révision effectue les vérifications de l'art. 52c LPP et adresse chaque année un rapport écrit sur ses travaux à l'organe suprême, en y mentionnant ses recommandations relatives aux comptes annuels. L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle effectue les tâches de l'art. 52e LPP et détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.

Administrateur	Groupe Mutuel Services SA, Martigny
Expert agréé en prévoyance professionnelle	Co-contractant: allea SA, Lausanne Exécutant: Christophe Steiger
Organe de révision	Ernst & Young SA, Lausanne
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne
Mandat de gestion de fortune	Groupe Mutuel Services SA, Martigny

1.6. Employeurs affiliés

au 31.12.	2019	Entrées	Sorties	2020
	2704	176	-214	2666

2. MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

2.1. Membres actifs

au 31.12.	2019	Entrées	Sorties	2020
Hommes	10 371	2 297	-2 321	10 347
Femmes	9 151	1 914	-1 872	9 193
Total	19 522	4 211	-4 193	19 540
Nombre de personnes ayant cotisé au cours de l'exercice	24 296			24 153

2.2. Bénéficiaires de rentes

au 31.12.	2019	Entrées	Sorties	2020
Rentes de vieillesse	1 026	109	-36	1 099
Rentes de conjoints / partenaires	86	11	0	97
Rentes d'invalidité	331	48	-21	358
Rentes d'enfants (de retraités ou d'invalides)	171	37	-22	186
Rentes d'orphelins	47	9	-9	47
Rentes de conjoint divorcé	1	0	0	1
Total	1 662	214	-88	1 788

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1. Explication des plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement de prévoyance en vigueur et les conventions d'affiliation.

La rente de vieillesse est calculée en pourcentage de l'avoir de vieillesse que l'assuré a acquis au moment où il a atteint l'âge de la retraite. Les taux de conversion sont fixés par le Conseil de fondation.

Les hommes qui ont atteint l'âge de 65 ans et les femmes celui de 64 ans ont droit aux prestations de vieillesse. Une retraite anticipée à un taux de conversion réduit est possible pour les assurés, mais au plus tôt dès l'âge de 58 ans.

Le salaire de base servant au calcul du salaire assuré correspond au dernier salaire annuel déterminant pour l'AVS, abstraction faite d'éléments de salaire de nature occasionnelle.

Le salaire assuré est défini dans la confirmation d'affiliation.

Les prestations de décès et d'invalidité sont fonction du salaire assuré et du plan de prévoyance au moment de la survenance d'un cas de sinistre. Les prestations sont servies conformément au règlement de prévoyance.

3.2. Financement, méthodes de financement

La fondation compte 4 méthodes de financement pour les employeurs et les assurés:

1. la prime d'épargne est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif du réassureur adapté, au taux technique de 1%;
2. les primes d'épargne et de risque sont fixées en pourcent du salaire assuré;
3. la prime totale est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif du réassureur adapté, au taux technique de 1%, la prime d'épargne est calculée par différence entre la cotisation totale et la prime de risque;
4. les plans avec une forme mixte de financement.

Dans tous les cas, l'employeur finance au minimum 50% de la prime totale.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le Conseil de fondation a décidé de ne pas appliquer de renchérissement sur les rentes en cours, à l'exception des adaptations obligatoires selon le minimum LPP.

Le Conseil de fondation a également décidé l'attribution d'un intérêt supplémentaire de 0,75% des avoirs au 31.12.2020 attribuable en 2021 par l'utilisation d'une part de la provision pour intérêts futurs. Les assurés des entreprises affiliées au 31.12.2020 recevront donc, en 2021, un intérêt supplémentaire de 0,75%. Le coût de l'intérêt supplémentaire a été comptabilisé dans les provisions techniques comme indiqué sous le point 5.7. et s'élève à Fr. 12 514 700.– en 2020 et elle est financée par une dissolution du même montant de la provision pour intérêts futurs constituée en 2019.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 1^{er} janvier 2014 et selon les dispositions des lois spéciales de la prévoyance professionnelle. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Les chiffres figurant dans le bilan, le compte de résultat et les tableaux sont exprimés en francs suisses (désignés par la formulation «CHF», arrondis au franc. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composants.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers. Les bases d'évaluation et de calcul des actifs et passifs sont appliquées de manière permanente, sans intégration d'effets de lissage.

4.2.1. Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

4.2.2. Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les bénéfices et pertes sur cours sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.3. Titres (Placements)

Les placements en titres sont évalués aux valeurs cotées en bourse à la date de clôture (valeur actuelle) ou aux valeurs nettes d'inventaire. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.4. Immeubles (Placements)

Les immeubles sont évalués individuellement à la valeur de marché. L'analyse a lieu annuellement en utilisant une base de données externe qui se fonde sur des transactions similaires sur le marché (CIF). La valeur limite supérieure est fixée par une valeur d'expertise externe selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow).

Les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste périodiquement (cycle de 5 à 10 ans). Ces expertises font office de valeurs maximales. Les immeubles sont expertisés selon la méthode d'évaluation DCF.

Les immeubles acquis en cours d'année sont valorisés à leur valeur d'achat, la première année. Les immeubles en construction sont valorisés au coût effectif de construction, à la date du bilan.

De plus, une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

4.2.5. Liquidités

Ces postes comprennent les liquidités opérationnelles et les liquidités disponibles pour placement (cette dernière position est classée avec les placements). Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale.

4.2.6. Comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

4.2.7. Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale déduction faite d'éventuels correctifs de valeurs. La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, minimum Fr. 200 000.–.

4.2.8. Engagements

Les engagements comprennent les prestations de libre passage et les rentes, les engagements envers les banques, les assurances et les autres dettes. Les engagements sont évalués à la valeur nominale.

4.2.9. Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

4.2.10. Provisions non techniques

Les provisions non techniques ne concernent pas directement l'exécution des engagements de prévoyance. Ce poste ne peut pas servir à réaliser ou à tenir compte d'effets arbitraires ni de lissage.

Lorsqu'en raison d'événements passés, il faut s'attendre à une perte d'avantages économiques lors d'exercices futurs, des provisions non techniques sont aussitôt constituées à hauteur du montant vraisemblablement nécessaire, par exemple pour les risques de procédures.

4.2.11. Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance sont composés:

- des capitaux de prévoyance des assurés actifs correspondant à la prestation de sortie réglementaire,
- des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente de vieillesse correspondant à la valeur actuelle des rentes en cours et des éventuelles rentes futures de survivants. Les valeurs actuelles sont calculées par l'expert en prévoyance professionnelle,
- des fonds liés des entreprises.

4.2.12. Provisions techniques

La définition des provisions techniques, pour les besoins de l'établissement du bilan, est faite en collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle, qui en fixe également le niveau nécessaire compte tenu de la structure de l'effectif de la fondation et de l'observation statistique des cas d'assurance survenus durant les dernières années.

4.2.13. Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée pour couvrir les risques spécifiques du marché en vue de réaliser durablement les prestations promises. Son objectif doit permettre d'atteindre un niveau de sécurité de 99,75% (99,85% en 2019) compte tenu du rendement attendu et de la volatilité de chaque catégorie de placement, en tenant compte du gain de diversification. En cas de fluctuation importante du niveau de volatilité d'une année à l'autre, indépendamment d'une modification de la stratégie de placement, le Conseil de fondation peut décider de modifier le degré de probabilité si cette fluctuation, à la hausse ou à la baisse, atteint ou dépasse 8%.

La méthode d'évaluation retenue est la «Risk adjusted capital». Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/ allocation, degré de probabilité, taux minimum LPP).

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Le mode d'évaluation des immeubles a été adapté en suivant la méthode décrite sous le point 4.2.4, sans engendrer une modification significative de la valeur des immeubles au bilan.

5. COUVERTURE DES RISQUES, REGLES TECHNIQUES, DEGRE DE COUVERTURE

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Le Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est une fondation de prévoyance commune semi-autonome de type primauté de cotisations, réassurée auprès de compagnies d'assurance sur la vie pour les risques d'invalidité et de décès et, en partie pour la longévité, ceci conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). La fondation est liée par un contrat d'assurance avec La Mobilière pour l'assurance des rentes d'invalidité et de survivants d'actifs, depuis 2013. Le contrat a été renouvelé au 01.01.2020 pour une durée de 5 ans.

5.2. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

au 31.12.	2020	2019
Allianz	105 472 988	111 428 829
Mobilière	102 569 448	103 044 823
Valeurs de rachat des contrats conclus avec des compagnies d'assurance	208 042 436	214 473 652

Les contrats de réassurance contiennent des dispositions permettant le maintien des prestations auprès des réassureurs après la fin du contrat d'assurance.

5.3. Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs

	2020	2019
Capitaux d'épargne au 01.01.	1 530 772 196	663 089 653
Apports des capitaux de prévoyance des assurés actifs à la suite de la fusion avec MVP	0	696 577 400
Cotisations d'épargne	132 829 793	128 400 217
Rachats	13 367 435	15 093 965
Remboursements versements anticipés logement / divorce	4 789 446	3 899 827
Apports de libre passage	142 201 248	204 064 110
Libérations des cotisations d'épargne	3 978 690	3 629 855
Prestations de libre passage en cas de sorties payées et à payer au 31.12.	-163 194 288	-148 531 816
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-10 521 946	-10 601 439
Dissolution des capitaux par suite de retraite sous forme de prestations en capital	-26 463 141	-22 950 804
Dissolution des capitaux par suite de retraite sous forme de prestations en rentes	-32 225 829	-27 387 456
Dissolution des capitaux par suite de décès sous forme de prestations en capital	-3 092 659	-1 216 472
Dissolution des capitaux par suite de décès sous forme de prestations en rentes	-741 385	-1 217 607
Bénéfice de mutation	-146 871	0
Rémunération des capitaux d'épargne	44 866 066	27 922 762
Capitaux d'épargne au 31.12.	1 636 418 756	1 530 772 196
Taux d'intérêt légal	1,00%	1,00%
Taux d'intérêt excédentaire pour les assurés présents au 31.12.	2,00%	1,00%
Rémunération des capitaux d'épargne	3,00%	2,00%

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le Conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, les avoirs accumulés se voient crédités du taux d'intérêt légal de 1% et d'une majoration d'intérêt de 2%, dont Fr. 30 600 000.– ont fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice précédent. Cette distribution d'intérêt de 2% concerne les contrats affiliés en 2019. Le montant de Fr. 44 866 066.– sous la rubrique «Rémunération des capitaux d'épargne» correspond à cette rémunération de 3%.

5.4. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

au 31.12.	2020	2019
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)	834 398 649	799 817 461
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral	1,00%	1,00%

5.5. Evolution des fonds liés des entreprises

	2020	2019
Situation au 01.01.	9 764 414	1 792 885
Apports des fonds liés des entreprises à la suite de la fusion avec MVP	0	6 002 112
Apports	214 897	2 203 903
Prélèvements	-136 482	-234 486
Situation au 31.12.	9 842 829	9 764 414

Les fonds liés des entreprises sont rémunérés du taux d'intérêt annuel fixé par le Conseil de fondation pour les réserves pour cotisations futures de l'employeur. En 2020, le taux d'intérêt est de 0% (0% en 2019).

5.6. Evolution des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes

	2020	2019
Situation au 1.1.	161 571 051	60 831 166
Apports des capitaux de prévoyance des rentiers à la suite de la fusion avec MVP	0	74 511 845
Apports de capitaux de prévoyance des rentiers de la part des assureurs	32 940	0
Capitaux des actifs devenus retraités	32 225 829	27 387 456
Variation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5 781 124	-1 159 416
Situation au 31.12.	199 610 944	161 571 051

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes sont calculés annuellement à l'aide des bases techniques en vigueur. Ils correspondent à la valeur actuelle des rentes de vieillesse et de survivants de retraités en cours, pour les cas assurés de manière autonome par la fondation depuis 2014.

La variation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes inclut l'intérêt au taux technique, les renforcements liés aux nouveaux retraités, ainsi que les libérations liées aux décès et aux versements de rentes de l'année.

5.7. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

au 31.12.	2019	Evolution	2020
Provision pour écart de taux de conversion	33 453 000	0	33 453 000
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	3 226 000	-3 226 000	0
Provision pour petit effectif de rentiers	3 540 000	-3 540 000	0
Provision pour fluctuation des risques et frais	0	6 100 000	6 100 000
Provision pour égalisation des degrés de couverture	35 127 000	1 053 810	36 180 810
Provision pour intérêts supplémentaires	30 600 000	-18 085 300	12 514 700
Provision pour attribution intérêts futurs	38 300 000	-12 514 700	25 785 300
Total des provisions techniques	144 246 000	-30 212 190	114 033 810

La provision pour écart de taux de conversion est constituée en vue de préfinancer les coûts des mises à la retraite ordinaire ou anticipée résultant de l'application d'un taux de conversion réglementaire supérieur au taux de conversion correspondant aux bases techniques utilisées. Cette provision a été calculée avec un taux technique de 1,50% en 2020 (1,75% en 2019). L'expert LPP a fixé le niveau de cette réserve à Fr. 33 453 000.– en prenant en considération le niveau de la réserve au 31.12.2019 et la baisse des taux de conversion décidée par le Conseil de fondation pour 2022 et 2023.

La provision pour augmentation de l'espérance de vie est dissoute, conformément à son but, par l'introduction des bases techniques LPP 2020. A l'avenir, l'augmentation de l'espérance de vie sera prise en compte directement dans les réserves mathématiques de rentiers, par l'utilisation de la table périodique correspondant à l'année en cours.

Une provision pour petit effectif des rentiers est constituée. Celle-ci vise à sécuriser le financement des rentes autonomes, du fait de la petite taille de l'effectif des rentiers. Au 31.12.2020, elle a été dissoute en raison de l'effectif suffisant du nombre des rentiers.

La provision pour fluctuation des risques et frais est destinée à compenser les variations et différences entre les coûts effectifs et les primes facturées pour les risques et les frais et est constituée à partir du 31.12.2020.

La provision pour intérêts supplémentaires est destinée à l'attribution d'une majoration d'intérêts sur l'exercice suivant, décidée par le Conseil de fondation. La provision de Fr. 12 514 700.– correspond à la distribution d'un intérêt supplémentaire de 0,75% en 2021 sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs (2019: Fr. 30 600 000.– pour l'intérêt supplémentaire de 2% attribué en 2020).

Afin de financer l'attribution supplémentaire de 0,75% en 2021 sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs, la provision pour intérêts futurs a été dissoute du même montant.

La provision pour égalisation des degrés de couverture créée au 01.01.2019, à la suite de la fusion avec Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, va faire l'objet d'une répartition entre les entités affiliées à GMP à la date de la fusion, sous déduction des

montants à attribuer à la provision pour écart de taux de conversion. Les événements ayant un impact sur le degré de couverture en lien avec l'activité de GMP avant la fusion seront également évalués et déduits du montant à répartir. Au 31.12.2020, un intérêt de 3% a été attribué pour un montant de Fr. 1 053 810.– dans cette provision. L'attribution sur les comptes individuels des assurés est réalisée au 1^{er} janvier 2021, sur la base des décisions de la commission administrative LPP de chaque entreprise.

5.8. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été établie le 29 mai 2018 par M. Christophe Steiger pour le compte de allea SA sur la base des comptes annuels définitifs au 31.12.2017.

L'expert confirme ce qui suit:

Au 31.12.2017, le degré de couverture selon les comptes RPC 26 se monte à 122,05%. La Fondation peut donc faire face à ses engagements.

Les bases démographiques utilisées, les LPP 2015, sont adéquates et actuelles.

Au 31.12.2017, le taux technique est de 1,75%. Il est en ligne avec le rendement attendu des placements et inférieur de 0,25% au taux de référence de la Chambre suisse des experts en caisse de pensions.

Les dispositions actuarielles réglementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux dispositions légales.

Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

Une expertise actuarielle sur la base des comptes au 31.12.2020 est prévue en 2021.

5.9. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases actuarielles pour les actifs	LPP2020 adapté, au taux technique de 1% (en 2019: KT 95 adapté, au taux technique de 1%)
Bases actuarielles pour les rentes d'invalidité et les rentes de survivants d'actifs	Réserves mathématiques tenues par les réassureurs
Bases actuarielles pour le calcul des réserves mathématiques des rentes de vieillesse et des rentes de survivants de retraités	LPP2020 P2020, au taux technique de 1,50% (en 2019: LPP2015, au taux technique de 1,75%)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la fondation prend en charge de manière autonome les prestations de retraite. Les bases techniques LPP2020 P2020 sont utilisées pour l'évaluation des réserves mathématiques, au taux technique de 1,50%.

Les prestations en cours sont maintenues auprès de l'assureur en place lors de leur survénance. Les bases actuarielles des différents réassureurs sont utilisées.

5.10. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

au 31.12.	2020	2019
Total de l'actif	2 346 289 478	2 200 984 151
Engagements	-45 035 021	-47 567 340
Compte de régularisation passif	-20 653 844	-14 130 604
Réserve de cotisations des employeurs	-14 005 387	-12 820 742
Fortune disponible au 31.12.	2 266 595 227	2 126 465 465
Capitaux de prévoyance des actifs et des rentiers	1 836 029 700	1 692 343 247
Fonds liés des entreprises	9 842 829	9 764 414
Provisions techniques	114 033 810	144 246 000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 959 906 339	1 846 353 661
Degré de couverture	115,65%	115,17%

6. COMMENTAIRES RELATIFS AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1. Organisation des placements, règlement de placement

L'administration de la fortune se fait conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle et édictées par l'OPP2. Le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a édicté un règlement de placement qui définit les principes de la gestion de la fortune et la stratégie de placement.

Le règlement de placement du 18 septembre 2018 régit l'administration de la fortune.

Le Groupe Mutuel Services SA est mandaté par le Groupe Mutuel Prévoyance-GMP pour la gestion de ses avoirs destinés aux placements. Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur les établissements financiers (LEFIN) en 2020, et conformément au délai transitoire, Groupe Mutuel Services SA s'est affiliée à l'organisme d'autorégulation SO-FIT afin de continuer à gérer les avoirs de GMP.

Les titres sont déposés auprès de différents établissements financiers indiqués sous le point 6.5.

6.2. Utilisation des extensions des possibilités de placement (art. 50 OPP2)

L'utilisation des marges autorisées doit, de manière globale, respecter les limites de placement définies par les articles 54 à 57 de l'OPP2.

Les marges autorisées concernant les liquidités peuvent être momentanément dépassées en cas d'afflux important de liquidités.

Le règlement de placement ne prévoit pas l'extension des possibilités de placement selon l'art. 50 OPP2.

6.3. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	2020	2019
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	212 900 000	82 200 000
Apports de la réserve de fluctuation de valeur à la suite de la fusion avec MVP	0	88 200 000
Constitution / dissolution	58 900 000	42 500 000
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	271 800 000	212 900 000
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	271 800 000	212 900 000
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeur	0	0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 959 906 339	1 846 353 661
Réserve de fluctuation de valeur comptabilisée en % des engagements	13,87%	11,53%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur en % des engagements	13,87%	11,53%

La méthode de calcul de la réserve de fluctuation de valeur est définie par le Risk Adjusted Capital.

Cette méthode prend en compte:

- la rémunération au taux minimum LPP des avoirs de vieillesse de la fondation
- la volatilité de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le rendement attendu de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le degré de probabilité d'occurrence (niveau de sécurité retenu: 99.75% sur un an).

6.4. Respect des limites de placement selon l'OPP2 et stratégie de placement

Les limites de placement selon les articles 54 à 57 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2) sont respectées selon le tableau annexé.

6.4.1. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Deux positions en instruments dérivés sous forme de devises à terme sont ouvertes à la date du bilan:

- Devises à terme EUR/CHF, Pictet, vente EUR/CHF 27 835 000, échéance le 19.02.2021
- Devises à terme USD/CHF, Pictet, vente USD/CHF 7 740 000, échéance le 19.02.2021

Quatre positions en instruments dérivés sous forme d'options put (long) sont ouvertes à la date du bilan:

- 1 399 puts sur l'indice SMI au 19.03.2021 à un prix d'exercice de 10 000 et une taille de contrats de 10
- 1 098 puts sur l'indice Euro Stoxx 50 au 19.03.2021 à un prix d'exercice de 3 350 et une taille de contrats de 10
- 209 puts sur l'indice FTSE 100 au 19.03.2021 à un prix d'exercice de 6 200 et une taille de contrats de 10
- 190 puts sur l'indice S&P 500 au 19.03.2021 à un prix d'exercice de 3 500 et une taille de contrats de 100

6.4.2. Engagements de capital ouverts

au 31.12 en CHF	2020	2019
4FO Ventures -C- Luxrise Fund SA SICAV-SIF (private equity)		
Engagement initial en CHF	4 200 000	4 200 000
Appels de fonds non effectués	1 702 940	2 271 019
au 31.12 en CHF	2020	2019
CSF Infrastructures énergétiques Suisse - Class L- (private equity)		
Engagement initial en CHF	10 000 000	10 000 000
Appels de fonds non effectués	0	4 000 000
au 31.12 en USD	2020	2019
Ace Buyout III SPC Ltd. Class A (private equity)		
Engagement initial en USD	4 400 000	4 400 000
Appels de fonds non effectués	536 190	1 024 227
au 31.12 en USD	2020	2019
Monte Rosa V (private equity)		
Engagement initial en USD	7 900 000	7 900 000
Appels de fonds non effectués	6 507 259	7 181 306
au 31.12 en USD	2020	2019
Schroder Adveq Asia V S.C.S (private equity)		
Engagement initial en USD	4 000 000	0
Appels de fonds non effectués	3 400 000	0
au 31.12 en USD	2020	2019
Ace Buyout IV (Lux - A) - Class A (private equity)		
Engagement initial en USD	4 400 000	0
Appels de fonds non effectués	3 234 748	0
au 31.12 en USD	2020	2019
Crown Secondaries Special Opportunities II S.C.S - Classe B (private equity)		
Engagement initial en USD	5 000 000	0
Appels de fonds non effectués	3 835 000	0
au 31.12 en EUR	2020	2019
Euro-PE Select Opportunities II S.C.S RAIF (private equity)		
Engagement initial en EUR	3 600 000	3 600 000
Appels de fonds non effectués	1 360 800	2 088 000
au 31.12 en EUR	2020	2019
Quaero European Infrastructure Fund II SCSp (private equity)		
Engagement initial en EUR	2 750 000	2 750 000
Appels de fonds non effectués	1 438 250	1 426 700
au 31.12 en EUR	2020	2019
Pictet Real Estate Capital – Elevation I (Master) (private equity)		
Engagement initial en EUR	3 500 000	3 500 000
Appels de fonds non effectués	3 167 500	3 500 000

au 31.12 en EUR	2020	2019
Ardian Private Debt IV (private debt)		
Engagement initial en EUR	6 800 000	6 800 000
Appels de fonds non effectués	3 811 624	5 143 438
au 31.12 en EUR		
Hermes European Direct Lending Master Fund SCS SICAV-SIF (private debt)		
Engagement initial en EUR	6 000 000	0
Appels de fonds non effectués	1 635 413	0
au 31.12 en EUR		
Partners Group Direct Equity 2019 (EUR) L.P. S.C.Sp. SICAV-RAIF (private equity)		
Engagement initial en EUR	6 000 000	0
Appels de fonds non effectués	4 961 437	0
au 31.12 en EUR		
Patrimonium Middle Market Private Debt III-A (private debt)		
Engagement initial en EUR	5 000 000	0
Appels de fonds non effectués	5 000 000	0

6.5. Répartition des placements

Répartition des placements de la fondation

au 31.12.	2020		2019	
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire en CHF	149 372 045	6,6%	221 949 850	10,5%
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire en devises étrangères	17 918 546	0,8%	26 805 572	1,3%
Obligations en CHF	520 297 443	22,9%	504 126 030	23,8%
Obligations en devises étrangères couvertes en CHF	154 633 546	6,8%	141 360 691	6,7%
Obligations en devises étrangères	164 747 357	7,3%	159 750 892	7,5%
Actions suisses	293 340 125	12,9%	266 648 141	12,6%
Actions étrangères	428 302 634	18,9%	372 842 546	17,6%
Immeubles détenus en Suisse en exploitation	230 141 991	10,1%	189 497 000	8,9%
Immeubles détenus en Suisse en construction	7 176 290	0,3%	19 893 813	0,9%
Placements immobiliers indirects en Suisse	106 578 606	4,7%	74 295 978	3,5%
Gestion alternative	40 862 977	1,8%	24 075 923	1,1%
Rendements absolus	154 368 558	6,8%	119 151 846	5,6%
Total	2 267 740 118	100,0%	2 120 398 282	100,0%

A des fins de comparaison, les allocations d'actifs de l'année 2019 ont été regroupées selon la nouvelle allocation stratégique en vigueur au 01.01.2020.

La gestion alternative est composée de Private Equity et de Private debt. Les rendements absolus concernent les produits structurés défensifs, les hypothèques, les capitaux garantis, les prêts et la microfinance.

Répartition des dépôts titres

au 31.12.	2020	2019
Banque Cantonale Vaudoise	340 734 702	290 133 913
Banque Cantonale du Valais	235 450 108	259 645 225
Banque Pictet	358 833 664	305 504 876
Banque Raiffeisen	12 213 640	12 778 740
Credit Suisse	449 938 791	402 998 786
Gross & Associés Avocats	900 000	0
Groupe Mutuel Services SA	35 122 555	22 163 280
J.P. Morgan SA	197 849 743	184 853 039
Julius Baer & Cie SA	225 551 628	174 023 522
SIX Securities Services	6 536 416	10 150 666
Dépôts	1 863 131 246	1 662 252 047

6.6. Explications du résultat net des placements

6.6.1. Résultat des marchés monétaires et des titres

au 31.12.	Charges et produits des placements	Gains et pertes de cours réalisés	Gains et pertes de cours non réalisés	Résultat 2020
Liquidités et marché monétaire	3 579 589	21 313	-155 020	3 445 882
Obligations en CHF	5 593 765	-378 062	3 327 074	8 542 778
Obligations en devises étrangères	2 633 471	-1 229 968	-1 751 805	-348 302
Actions suisses	8 982 200	-1 008 152	-8 360 897	-386 849
Actions étrangères	5 272 066	-12 163 688	37 292 380	30 400 758
Dérivés	0	-3 668 398	-3 940 838	-7 609 236
Placements immobiliers indirects en Suisse	2 092 490	0	6 698 605	8 791 095
Gestion alternative	493 469	0	241 242	734 712
Rendements absolus	2 817 700	666 689	-1 388 892	2 095 497
Total	31 464 751	-17 760 266	31 961 851	45 666 335

au 31.12.				Résultat 2019
Liquidités et marché monétaire	2 439 205	-1 519 910	347 768	1 267 064
Obligations en CHF	6 070 230	-674 220	12 049 678	17 445 689
Obligations en devises étrangères	2 894 858	1 030 214	4 860 144	8 785 216
Actions suisses	8 414 428	1 134 174	55 725 130	65 273 731
Actions étrangères	6 923 343	546 869	58 974 996	66 445 208
Placements immobiliers indirects en Suisse	1 439 825	178 155	7 291 637	8 909 617
Gestion alternative	346 900	6 878	-185 831	167 946
Rendements absolus	2 633 119	1 107 663	1 895 745	5 636 526
Total	31 161 908	1 809 822	140 959 266	173 930 997

La gestion alternative est composée de Private Equity et de Private debt.

Les rendements absolus concernent les produits structurés défensifs, les hypothèques, les capitaux garantis, les prêts et la microfinance.

6.6.2. Résultat des immeubles détenus

au 31.12.	2020	2019
Produit des locations	11 451 814	10 568 192
Charges courantes	-2 980 362	-3 128 265
Rendement des immeubles détenus	8 471 452	7 439 927
Valeur des immeubles au 01.01.	189 497 000	102 841 000
Apports d'immeubles à la suite de la fusion avec MVP	0	84 642 000
Investissements / travaux de plus-value	38 345 485	4 844 051
Valeur des immeubles au 31.12.	230 141 991	189 497 000
Variation de valeur des immeubles	2 299 506	-2 830 051
Résultat des immeubles détenus	10 770 958	4 609 876

Le parc immobilier enregistre l'acquisition d'un nouvel immeuble à Aigle pour un montant de Fr. 16 289 991.- en date du 1^{er} octobre 2020 et à Thoune pour un montant de Fr. 18 030 886.-, en date du 1^{er} juillet 2020.

6.6.3. Intérêts divers

au 31.12.	2020	2019
Intérêts sur les comptes de gestion	-315 973	-413 408
Intérêts sur les prestations de libre passage reçus	8 562	57 481
Intérêts de retard facturés	1 323	188 620
Intérêts sur créances	58 415	62 372
Intérêts divers	-247 674	-104 935

En raison de la pandémie, la fondation n'a pas facturé d'intérêts de retard en 2020.

6.6.4. Frais de gestion de la fortune

6.6.4.1. Somme des indicateurs des frais de placements

1^{er} niveau - institution

au 31.12.	2020	2019
Frais de gestion	2 329 580	2 036 401
Droits de garde	1 117 257	1 274 968
Frais de bouclement et de gestion des comptes de liquidités	468	10 670
Frais de mandat immobilier	74 023	74 794
Frais Private Equity	160 805	45 865
Total frais TER	3 682 133	3 442 698
Courtage sur transactions	358 650	342 553
Taxes étrangères	47 695	41 252
Droits de timbre	318 580	263 010
Impôts à la source non récupérables	243 164	267 863
Total frais TTC	968 089	914 678

Divers	110 960	120 183
Total autres frais	110 960	120 183
Total des frais de placements de la fortune - 1^{er} niveau	4 761 182	4 477 559

2^e niveau - placements collectifs

La directive du 23 avril 2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS-PP) régit la présentation des frais inhérents aux placements collectifs (2^e niveau), déduits du rendement de leur fortune.

Le produit des différentes catégories de placements de la fortune est adapté en conséquence, sans affecter la position le résultat net des placements. La comptabilisation de ce produit figure au point 6.6.1, parmi les gains et pertes de cours non réalisés.

au 31.12.	2020	2019
TER sur les fonds de placements en obligations	972 302	950 645
TER sur les fonds de placements en actions	1 590 069	1 215 932
TER sur les fonds de placements immobiliers	661 139	413 682
TER sur fonds de placements alternatifs	516 899	233 802
TER sur les fonds de placements des rendements absolus	280 766	165 946
Total des frais de placements de la fortune - 2^e niveau	4 021 175	2 980 007

Frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)

au 31.12.	2020	2019
Frais de placements 1 ^{er} niveau	4 761 182	4 477 559
Frais de placements 2 ^e niveau	4 021 175	2 980 007
Total des frais de gestion de fortune (placements transparents)	8 782 357	7 457 566

6.6.4.2. Pourcentage des frais de gestion de la fortune

au 31.12.	2020	2019
Placements transparents	2 211 826 608	2 062 209 022
Placements non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP2	55 913 510	58 189 260
Total des placements à la valeur du marché	2 267 740 118	2 120 398 282
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	8 782 357	7 457 566
En % des placements transparents	0,40%	0,36%

6.6.4.3 Liste des placements non transparents

Produits	ISIN	Fournisseurs	Devise	Valeur du marché au 31.12.2020	
				Quantité	en CHF
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 18.10.2022 - (JP)	XS1525702012	JP Morgan	CHF	5 600 000	5 480 160
Barrier Reverse Convertible Multi indices - 18.10.2021 - (BCVd)	CH0441904122	Banque Cantonale Vaudoise	CHF	5 600 000	5 623 520
Barrier Reverse Convertible Multi indices - 23.05.2022 - (Raiffeisen Suisse)	CH0473351051	Raiffeisen CH	CHF	6 200 000	6 213 640
Barrier Reverse Convertible Multi indices - 22.05.2023 - (BCVd)	CH0479513894	Banque Cantonale Vaudoise	CHF	6 200 000	5 846 600
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 16.11.2023 - (UBS)	CH0507201215	UBS Londres	CHF	7 400 000	7 018 160
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 18.12.2023 - (CS)	CH0509919863	Credit Suisse	CHF	7 400 000	7 090 680
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 05.09.2023 - (UBS)	CH0526180994	UBS Suisse	CHF	7 400 000	6 994 480
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 16.03.2023 - (JB)	CH0530659108	Julius Baer	CHF	4 100 000	4 097 950
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 15.08.2022 - (CS)	CH0554350923	Credit Suisse	CHF	7 600 000	7 548 320
					55 913 510

6.6.4.4 Taux de transparence

Taux de transparence en matière de frais

au 31.12.	2020	2019
Placements transparents	2 211 826 608	2 062 209 022
Placements non transparents	5 591 3510	5 818 9260
Total des placements à la valeur du marché	2 267 740 118	2 120 398 282
Taux de transparence	97,53%	97,26%

6.6.5. Performance des placements

6.6.5.1. Performance globale

au 31.12.	2020	2019
Capital moyen investi	2 163 027 004	1 890 808 959
Rendement des capitaux investis	49 765 524	17 351 0980
Taux de rendement des capitaux investis	2,30%	9,18%

6.6.5.2. Performance par type d'actif (nette de frais)

	2020		2019	
	Performance Indice de référence	Performance réalisée	Performance Indice de référence	Performance réalisée
Actions suisses (SMI Expanded avec dividendes)	3,20%	-1,40%	31,19%	32,01%
Actions étrangères (Composite)	2,28%	6,38%	20,01%	22,06%
Obligations en francs suisses (SBI AAA-BBB Total return)	0,90%	0,35%	3,05%	2,21%
Obligations couvertes en CHF (Barclays Global Aggregate hedgé en CHF)	3,88%	4,54%	4,61%	4,75%
Obligations en monnaies étrangères (Composite)	0,81%	-0,29%	5,60%	5,72%
Private equity (MSCI World +2%)	12,65%	0,65%	4,12%	-0,12%
Private debt (Libor CHF 12 mois +3%)	2,24%	3,61%	1,42%	1,46%
Rendement absolu (taux minimum LPP)	1,00%	1,41%	1,00%	5,54%
Immobilier direct (3.5% en 2020 contre 4% en 2019)	3,50%	5,41%	4,00%	2,45%
Immobilier indirect (SXI Real Est. Funds TR Index)	10,81%	9,79%	20,67%	15,86%
Liquidités (JPM Cash Index CHF 3 mois)	-0,58%	-1,10%	-0,68%	-1,30%
Total	3,26%	2,30%	10,08%	9,18%

La performance réalisée est calculée selon la méthode MWR (Money Weighted Return).

6.7. Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

6.7.1. Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2020, le total des créances des comptes-courants de primes des employeurs s'élève à Fr. 21 661 267.– et concerne 1 324 employeurs (Fr. 20 902 942.– au 31.12.2019 pour 1 435 employeurs).

Les subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises sont portés en diminution des comptes-courants des employeurs. Le du croire se monte à Fr. 227 000.– (Fr. 219 000.– en 2019).

6.7.2. Explications relatives aux réserves de cotisations des employeurs

	2020	2019
Situation au 01.01.	12 820 742	4 935 109
Apports de réserves de cotisations des employeurs à la suite de la fusion avec MVP	0	7 066 358
Apports	3 146 422	1 578 925
Prélèvements	-1 961 778	-759 649
Situation au 31.12.	14 005 387	12 820 742

Le taux d'intérêt alloué est de 0% en 2020 (0% en 2019).

6.8. Exercice des droits de votes des actionnaires

En vertu de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse.

La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation qui vote dans l'intérêt des assurés, de manière à assurer durablement la prospérité.

Le Conseil de fondation peut s'appuyer sur un conseiller externe pour l'analyse et les recommandations de vote concernant certains points de l'ordre du jour. Un rapport annuel sur les votes effectués durant l'exercice sous revue est disponible pour les assurés de la fondation sur le site internet www.groupemutuel.ch.

7. COMMENTAIRES RELATIFS À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1. Ducroire

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, soit Fr. 227 000.– au 31.12.2020 (montant minimum Fr. 200 000.–).

7.2. Assurances

Cette rubrique contient les comptes-courants entre la fondation et les divers assureurs des prestations de vieillesse, invalidité et décès.

7.3. Autres créances

au 31.12.	2020	2019
Impôt anticipé suisse	1 734 013	1 566 111
Impôts à la source sur les dividendes étrangers	1 051 152	1 237 636
Gérances immobilières	693 724	1 328 830
Groupe Mutuel Services SA	77 938	39 771
Total	3 556 828	2 976 348

7.4. Comptes de régularisation actif

au 31.12.	2020	2019
Intérêts courus	3 376 576	3 564 768
Fonds de garantie LPP	1 067 634	1 071 538
Prestations d'assurances	422 199	110 646
Gestion immobilière	258 192	288 368
Divers	34 213	60 147
Autres fonds à recevoir	0	88 120
Total	5 158 815	5 183 587

7.5. Comptes de régularisation passif

au 31.12.	2020	2019
Primes encaissées d'avance	12 971 918	11 342 756
Apports de prestations de libre passage d'entrée reçus d'avance	2 862 629	286 800
Autres fonds reçus d'avance	2 340 403	934 111
Prime de réassurance	1 069 900	0
Fonds de garantie LPP	927 227	885 936
Divers	211 464	219 234
Gestion immobilière	196 885	212 033
Prestations d'assurances	68 419	84 735
Frais de fusion	5 000	165 000
Total	20 653 844	14 130 604

7.6. Cotisations

au 31.12.	2020	2019
Cotisations d'épargne	132 829 595	128 399 984
Cotisations de risque, frais et renchérissement	32 331 158	32 577 011
Cotisations au Fonds de garantie LPP	672 647	659 396
Total	165 833 400	161 636 390

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Le 12 juin 2020, l'Autorité de surveillance a statué sur les comptes 2019. Les commentaires formulés ont été pris en considération et des réponses ont été apportées aux questions.

Les statuts du 12 décembre 2019 ont été approuvés par l'Autorité de surveillance le 4 mai 2020. Après différents échanges, l'AS-SO a confirmé le contenu des règlements de prévoyance du 28 septembre 2020, en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021, et du règlement de passifs actuariels du 14 décembre 2020.

Une refonte des règlements de liquidation partielle est en cours et a fait l'objet de différents échanges avec l'Autorité de surveillance en 2020.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1. Liquidations partielles

En 2020, il n'y a pas de liquidation partielle de la fondation de prévoyance. Les cas propres à une affiliation sont traités conformément au Règlement de liquidation partielle de la prévoyance d'affiliés.

9.2. Mise en gage d'actifs

Une limite cadre relative à la couverture de marges de maintenance est accordée à la fondation par divers partenaires bancaires pour un total de 15,85 millions de francs. Ces limites servent à couvrir la valeur d'exposition du portefeuille lors d'utilisation d'instruments dérivés et sont garanties par un droit de gage sur les titres déposés, à concurrence du même montant. Le but de l'utilisation de ces instruments dérivés est la couverture du risque de marché des sous-jacents détenus en portefeuille.

9.3. Procédures juridiques en cours

Une procédure est en cours concernant l'acquisition d'un terrain. Une provision pour frais juridique a été constituée pour un montant de Fr. 75 000.–.

9.4. Autres informations

Les procédures concernant les prêts hypothécaires souscrits via la Fondation Hypotheka se sont poursuivies en 2020. Un prêt a été remboursé pour une contre-valeur de 3,3 millions de francs, sans préjudice pour la fondation. Le nombre de prêts encore en vigueur au 31 décembre 2020 est de quatre. La valeur au bilan est de 7,4 millions de francs représentant 79,7% de la valeur nominale. Il ne ressort pas à ce jour de besoin de correction de valeur supplémentaire.

10. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Aucun événement significatif postérieur à la date du bilan ne justifie une mention dans l'annexe aux comptes.

PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

	31.12.2020 CHF	%	31.12.2019 CHF	%	Stratégie %	Marges %
Liquidités et marché monétaire	167 290 591	7,38	248 755 422	11,73	2	0-12
Obligations en CHF	520 297 443	22,94	504 126 030	23,78	25	15-35
Obligations en devises étrangères couvertes en CHF	154 633 546	6,82	141 360 691	6,67	6	0-10
Obligations en devises étrangères	164 747 357	7,26	159 750 892	7,53	6	0-10
Valeurs nominales	1 006 968 937	44,40	1 053 993 035	49,71	39	
Actions suisses	293 340 125	12,94	266 648 141	12,58	13	6-20
Actions étrangères	428 302 634	18,89	372 842 546	17,58	19	12-26
Immeubles détenus en Suisse	237 318 281	10,46	209 390 813	9,88	12	6-17
Placements immobiliers indirects en Suisse	106 578 606	4,70	74 295 978	3,50	5	0-8
Valeurs réelles	1 065 539 646	46,99	923 177 478	43,54	49	
Private Equity	25 619 856	1,13	14 976 809	0,71	3	0-4
Private debt	15 243 121	0,67	9 099 114	0,43	2	0-3
Gestion alternative	40 862 977	1,80	24 075 923	1,14	5	0-7
Produits structurés défensifs	77 708 880	3,43	58 189 260	2,74		
Obligations à taux variables	2 500 000	0,11	5 427 826	0,26		
Prêts hypothécaires suisses	14 936 416	0,66	17 650 666	0,83		
Capitaux garantis	6 000 000	0,26	6 500 000	0,31		
Prêts	27 622 400	1,22	14 663 200	0,69		
Microfinance	16 882 472	0,74	8 268 944	0,39		
Autres placements	8 718 390	0,38	8 451 950	0,40		
Total rendements absolus	154 368 558	6,81	119 151 846	5,62	7	0-10
Total des placements	2 267 740 118	100,00	2 120 398 282	100,00	100	
Liquidités opérationnelles	46 242 144		44 177 179			
Réalisables	27 148 401		31 225 103			
Compte de régularisation actif	5 158 815		5 183 587			
	78 549 360		80 585 869			
Total du bilan	2 346 289 478		2 200 984 151			

En raison de l'entrée en vigueur au 01.01.2020 de la nouvelle allocation stratégique de placements, l'année 2019 a fait l'objet d'un retraitement entre la rubrique prêt et la rubrique microfinance.

RESPECT DES LIMITES DE PLACEMENTS SELON L'OPP2

	31.12.2020	%	31.12.2019	%	Limites
	CHF		CHF		55 OPP2
Titres hypothécaires sur des biens immobiliers	14 936 416	0,64	17 650 666	0,80	50
Placements en actions	721 642 759	30,76	639 490 687	29,05	50
Placements immobiliers	343 896 887	14,66	283 686 791	12,89	30
Placements alternatifs	127 290 247	5,43	90 717 133	4,12	15
Placements en devises étrangères	595 460 481	25,38	552 867 599	25,12	30

Les limites de placements selon l'art. 55 OPP2 et suivants sont respectées.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone: +41 58 286 51 11
Téléfax: +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de
Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, Sion

Lausanne, le 20 avril 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, Sion, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 11 à 37) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.


Nous avons vérifié :

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.


Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Michaël Carneiro
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé

IMPRESSUM

Rédaction & Layout

Secteur Communication & Marque

Impression

Imprimerie Goujon SA - Conthey

Editeur

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

Rue des Cèdres 5
Case postale
1919 Martigny
0848 803 777
www.groupemutuel.ch

Administrateur:



Assuré. Là. Maintenant.

Mai 2021